



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

moustiques

Question écrite n° 90475

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les problèmes liés à la prolifération du moustique-tigre dans le département des Pyrénées-Orientales. L'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée) qui est en matière de démoustication, de contrôle de nuisances biologiques, de gestion et d'observation des zones humides littorales, de restauration de cordons dunaires, l'opérateur des collectivités territoriales s'alarme de la recrudescence des moustiques. En effet, suite aux fortes intempéries de septembre 2015, une forte partie des larves de l'espèce s'est réveillée précocement cette année. Ceci représente un véritable problème de santé publique. Le moustique tigre est en effet vecteur de maladies potentiellement mortelles chez l'homme comme la dengue ou le chikungunya. Aujourd'hui, il est également vecteur d'un virus tout aussi dangereux chez les chiens et les chats (la dirofilariose). L'EID estime que la lutte anti-vectorielle (LAV) est le seul moyen efficace de lutter contre le développement du moustique tigre. Elle consiste à supprimer les gîtes larvaires à l'intérieur et à l'extérieur des habitations tout en luttant parallèlement contre les moustiques adultes. Cette invasion, en plus des risques sanitaires qu'elle peut représenter, à des incidences sur la vie économique et particulièrement touristique de notre territoire. Aussi, il lui demande quelles mesures sont envisagées pour lutter efficacement contre le développement de cette espèce et sa propagation.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90475

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 8000

Question retirée le : 10 novembre 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)